

RELANCE APRÈS LA PANDÉMIE : LISTE DE VÉRIFICATION POUR LE RETOUR AUX AFFAIRESⁱ

Cette liste de vérification est un outil d'autoévaluation conçu pour vous aider à reprendre vos activités professionnelles régulières. Il s'agit d'un guide général, il se peut que vous ayez des exigences particulières en fonction de votre type d'entreprise.

EXIGENCES DE CONFORMITÉ

1. La personne responsable de l'établissement d'une entreprise qui est ouvert doit veiller à ce que l'entreprise soit exploitée conformément à toutes les lois applicables, y compris la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et les règlements pris en vertu de celle-ci.
2. La personne responsable de l'établissement d'une entreprise qui est ouvert doit exploiter l'entreprise conformément aux conseils, recommandations et instructions des fonctionnaires de la santé publique, y compris leurs conseils, recommandations ou instructions concernant la distanciation physique, le nettoyage et la désinfection.

ÉTAPES DE PRÉOUVERTURE

*Si vous inscrivez non, indiquez les mesures de contrôle en place et recommandées.

Question	Oui	Non*	S/O	Contrôle/Action
1. Avez-vous passé en revue les exigences les plus récentes relatives à la santé auprès de vos responsables de la santé locaux? c.-à-d. renforcement des capacités, protocoles de distanciation. Ressources : bureaux locaux de santé publique, Santé publique Ontario	☐	☐	☐	
2. Avez-vous procédé à un nettoyage et à une désinfection complète de toutes les surfaces de travail? Ressources : Centers for Disease Control and Prevention (en anglais)	☐ ☐	☐ ☐	☐ ☐	
3. Est-ce que des ÉPI adéquats seront facilement accessibles lorsque le personnel sera de retour? Ressources : CCHST	☐ ☐	☐ ☐	☐ ☐	
4. Est-ce que des plans de travail sont élaborés pour le personnel?	☐ ☐	☐ ☐	☐ ☐	
5. Avez-vous confirmé quels employés reviennent et à quelles tâches ils seront assignés? Ressources : Envisagez des retours échelonnés, par petits groupes et prévoyez des services d'accueil.	☐	☐	☐	
6. Devrez-vous procéder à de nouvelles embauches?	☐	☐	☐	

RELANCE APRÈS LA PANDÉMIE : LISTE DE VÉRIFICATION POUR LE RETOUR AUX AFFAIRES

ÉTAPES DE PRÉOUVERTURE

*Si vous inscrivez non, indiquez les mesures de contrôle en place et recommandées.

Question	Oui	Non*	S/O	Contrôle/Action
7. Est-ce que les postes de travail devront être réaménagés pour respecter les protocoles de santé publique?	☐	☐	☐	
8. Est-ce que certains endroits où l'on traite avec le public devront être modifiés?	☐	☐	☐	
9. Est-ce qu'une nouvelle signalisation sera requise pour le personnel et le public? Ressources : Santé publique Ontario	☐	☐	☐	
10. Les heures d'ouverture devront-elles être modifiées?	☐	☐	☐	
11. Avez-vous initié ou terminé une formation qui pourrait être offerte à distance, avant le retour? (p. ex. SIMDUT) Ressources : WSPS	☐	☐	☐	

EXIGENCES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

*Si vous inscrivez non, indiquez les mesures de contrôle en place et recommandées.

Question	Oui	Non*	S/O	Contrôle/Action
1. Le CMSST/délégué sont-ils établis et fonctionnels?	☐	☐	☐	
2. Le CMSST/délégué ont-ils procédé à des inspections sur le lieu de travail?	☐	☐	☐	
3. Vos dossiers sur la conformité sont-ils à jour, y compris toute exigence relative au renouvellement de l'agrément? Ressources : WSPS	☐	☐	☐	
4. Avez-vous intégré des protocoles relatifs à la santé à vos opérations? Ressources : Santé publique Ontario	☐	☐	☐	
5. Votre Commission sur la santé et la sécurité est-elle à jour, y compris sur les politiques et protocoles en matière de santé?	☐	☐	☐	

RELANCE APRÈS LA PANDÉMIE : LISTE DE VÉRIFICATION POUR LE RETOUR AUX AFFAIRES

EXIGENCES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

* Si vous inscrivez non, indiquez les mesures de contrôle en place et recommandées.

Question	Oui	Non*	S/O	Contrôle/Action
6. La formation en santé et sécurité appropriée et obligatoire liée à certains postes a-t-elle été réalisée ou prévue pour le personnel qui revient au travail?	☐	☐	☐	
7. Offre-t-on une orientation/formation sur les nouveaux protocoles et les ÉPI?	☐	☐	☐	
8. Des stratégies sur la santé mentale sont-elles mises en place? Ressources : Commission de la santé mentale du Canada	☐	☐	☐	
9. Avez-vous établi un plan si vous soupçonnez qu'un employé ou visiteur/client est malade et possiblement contagieux? Ressources : Santé publique Ontario	☐	☐	☐	

Pour obtenir de l'information ou du soutien dans vos efforts liés à la reprise des affaires et au retour de vos employés, appelez WSPS au 1-877-494-9777.

Tout le personnel. En santé et en sécurité. Tous les jours.

© Workplace Safety & Prevention Services 2020. Workplace Safety & Prevention Services (WSPS) accorde aux utilisateurs finals approuvés l'autorisation de reproduire le présent document, dans son ensemble ou en partie, à condition que son utilisation prévue soit à des fins non commerciales ou à des fins éducatives et avec mention complète de la source, soit WSPS. Les utilisateurs finals approuvés sont les entreprises inscrites auprès de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail. WSPS se réserve le droit d'étendre cette autorisation à d'autres parties concernées et intéressées, sur demande et avec autorisation écrite expresse préalable. WSPS n'accorde aucune garantie à l'égard du matériel modifié ou altéré par l'utilisateur final. Le présent document, en tout ou en partie, ne doit en aucun cas être dupliqué à des fins de vente ou pour une reproduction ou une distribution externe.

(Reconnaissance de la prise en compte de WSPS, « Reproduit et adapté de 'nom de la solution' avec la permission de Workplace Safety & Prevention Services, Mississauga (Ontario). »)

Les renseignements contenus dans ce document de référence sont à jour à la date de révision, au meilleur des connaissances de WSPS, et ne sont distribués qu'à titre indicatif. Ils ont été créés après avoir été compilés à partir de sources considérées comme fiables et représentant la meilleure opinion actuelle sur le sujet. WSPS ne fait aucune garantie ou représentation quant à l'exactitude ou à la suffisance absolue de son contenu dans ce document de référence. WSPS n'assume aucune responsabilité quant au contenu fourni ici. Il ne peut être présumé que le présent document de référence comprend toutes les mesures de sécurité acceptables ou qu'aucune autre mesure ne pourrait être requise dans des conditions ou circonstances exceptionnelles.

Révisé en avril 2020

¹ Traduit et adapté de *Pandemic Recovery: Return-to-business Checklist*, avec la permission de Workplace Safety & Prevention Services, Mississauga, Ontario.